



PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE BAUME

COMMANDE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Objet :

Etude et structuration d'une filière de valorisation de l'arbousier sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume

CAHIER DES CHARGES – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom de l'organisme	Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Adresse complète	Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans – 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume Tél. 04.42.72.35.22 – Fax. 04.42.98.00.85

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES AUPRES DE :

D'ordre technique : **Stéphanie SINGH**, au Parc naturel régional de la Sainte-Baume, Tél. 04.42.72.35.22 – stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr

D'ordre administratif : **Adeline HENRY**, au Parc naturel régional de la Sainte-Baume, Tél. 04.42.72.35.22 – adeline.henry@pnr-saintebaume.fr

« Ce marché est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural »



Table des matières

1. PREMIERE PARTIE : CLAUSES ADMINISTRATIVES	3
1.1. Objet de la commande – description des missions	3
1.2. Budget prévisionnel.....	3
1.3. Délai prévisionnel d’exécution et date prévisionnelle de commencement.....	3
1.4. Candidature	3
1.5. Date limite et lieu de dépose des offres.....	4
1.6. Compétences de (des) équipe(s) candidate(s)	4
1.7. Critère de sélection des candidatures et des offres.....	4
1.7.1. Sélection des candidatures.....	4
1.7.2. Sélection des offres	4
1.8. Validation des éléments d’étude.....	5
1.9. Confidentialité et propriété intellectuelle.....	5
1.10. Modalité de paiement.....	6
1.10.1. Forme du prix	6
1.10.2. Acomptes et soldes	6
1.11. Autres éléments administratifs	6
2. DEUXIEME PARTIE : CLAUSES TECHNIQUES	7
2.1. Présentation du contexte	7
2.1.1. Territoire concerné.....	7
2.1.2. Enjeux liés à la valorisation des espaces forestiers	7
Les enjeux économiques	8
Les enjeux environnementaux	8
Les enjeux sociaux	8
Les enjeux liés aux risques.....	8
2.1.3. Dynamique engagée par le territoire	8
2.1.4. Les produits forestiers non ligneux	9
2.2. Cadrage général du projet d’étude visant à évaluer la reproductibilité sur le PNR de la Sainte-Baume de l’expérimentation conduite par Forêt Modèle de Provence.....	11
2.2.1. Mise en œuvre technique de l’étude	12
2.2.3. Livrables.....	15
2.4. Gouvernance de la réalisation de l’étude.....	16
2.4.1. Chef de file : PNR de la Sainte-Baume.....	16
2.4.2. Les partenaires	16
2.4.3. Concertation et relation avec le maître d’ouvrage	17
2.5. Echancier / calendrier prévisionnel	18
Annexe 1 : Occupation du sol simplifiée sur le périmètre du Parc naturel régional de la Sainte-Baume	19
Annexe 2 : Composition du Comité de Pilotage de la CFT de la Sainte-Baume	20

1. PREMIERE PARTIE : CLAUSES ADMINISTRATIVES

1.1. Objet de la commande – description des missions

Commande passée pour la réalisation d'une étude et structuration d'une filière de valorisation de l'arbose sur le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Le détail de l'objet et des missions de la commande est présenté dans le cahier des clauses techniques particulières en deuxième partie.

1.2. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel global maximum des prestations est fixé à 45 000 € TTC.

1.3. Délai prévisionnel d'exécution et date prévisionnelle de commencement

Délai prévisionnel : **24 mois** maximum à compter de la notification de l'ordre de service

Date prévisionnelle de début de la prestation : **1^{er} avril 2021**

1.4. Candidature

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- **Une note de présentation de l'organisation des missions, précisant, notamment :**
 - la personne chargée de la coordination interne de l'équipe, interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage (le profil et expérience, les coordonnées, le temps de travail estimé pour cette personne...);
 - la liste exhaustive des intervenants (nom des personnes au sein de chaque structure), leurs qualifications et compétences, leur fonction, les phases et durées au cours desquelles il est prévu qu'ils interviennent,... ;
 - la méthodologie retenue pour chaque mission (durée prévisionnelle, démarche envisagée pour recueillir les informations, modalités prévisionnelles de rendu, nombre de réunions prévisionnelles avec le COTECH et le COPIL...).
- **Devis détaillé** de la prestation proposée faisant état du nombre de jours alloués à la mission et le coût journée par intervenants (en cas de groupement ou sous-traitance) par poste de dépenses ;
- **Échéancier de réalisation** proposé par le prestataire ;
- **Pièces administratives :**
 - Le Kbis de l'entreprise ou tout autre document officiel portant le nom et les fonctions des personnes habilitées à signer la commande.
 - Une attestation d'assurance ;
 - Le présent cahier des clauses administratives et techniques particulières paraphé au bas de chaque page par le prestataire (ou par l'ensemble des prestataires cotraitants en cas de groupement).

1.5. Date limite et lieu de dépose des offres

Les candidats devront remettre leur offre sous plis cachetés à :

Monsieur le Président
Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans
83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Avant le 1^{er} mars 2021 – 12h00

La durée de validité des offres sera de 60 jours minimum à compter de la date limite de réception des offres.
L'envoi peut également être doublé par courriel à stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr

1.6. Compétences de (des) équipe(s) candidate(s)

Cette procédure est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement. Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même ou par ses sous-traitants des compétences suivantes :

- Connaissance des filières et des acteurs forestiers institutionnels pour le territoire concerné ;
- Expériences et références en matière de réalisation d'études sur la valorisation de produits forestiers non ligneux ;
- Connaissance et maîtrise des enjeux techniques, paysagers, économiques et juridiques liés à la valorisation des produits forestiers non ligneux ;
- Capacité de travail dans un cadre multipartenarial ;
- Maîtrise des systèmes d'information géographique ;
- Capacité à organiser et animer des réunions avec les différents types de publics (notamment élus et propriétaires forestiers).

La connaissance du territoire de la Sainte-Baume sera un plus.

1.7. Critères de sélection des candidatures et des offres

1.7.1. Sélection des candidatures

À l'issue de l'analyse des candidatures, ne seront pas admises les candidatures réceptionnées après la date limite de dépôt des candidatures.

1.7.2. Sélection des offres

Les offres seront sélectionnées en deux temps :

- Étape 1 : sur la base des pièces écrites ;
- Étape 2 (en cas de besoin) : sur la base d'une audition.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'engager une négociation avec les candidats sur tout élément de leur offre, à tout moment au cours de l'une ou l'autre de ces deux étapes.

1.7.2.1. Sélection des offres sur la base des pièces écrites

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, classé par ordre décroissant d'importance :

- Valeur technique des prestations (pondération de 40 %) appréciée selon :
 - Adéquation au projet des moyens en personnel spécifiquement affectés à l'exécution de la mission ;
 - Méthodologie d'élaboration et de suivi des différentes missions ;
 - Autres éléments fournis par le candidat.
- Expériences et références en matière de réalisation d'études similaires (pondération de 40 %) ;
- Prix des prestations (pondération de 20 %) dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

1.7.2.2. Audition complémentaire éventuelle des candidats

Au terme de l'analyse des pièces écrites des offres et au vu du classement établi par le représentant du maître d'ouvrage, celui-ci se réserve la possibilité d'auditionner le ou les candidats les mieux placés. Les autres offres seront alors définitivement écartées.

Les candidats provisoirement retenus seront informés par mail ou téléphone au plus tard 7 jours avant la date de l'audition.

À l'issue de l'audition, les offres concernées verront leur notation revue, selon les modalités de notations présentées ci-dessus. Les autres offres seront écartées et conserveront le classement obtenu à l'issue de l'analyse des pièces écrites.

Qu'ils soient à terme retenus ou non, les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnité pour le temps passé ou les frais occasionnés par cette audition.

1.8. Validation des éléments d'étude

Chacune des phases d'étude décrites dans la partie technique du présent cahier des clauses administratives et techniques particulières donnera lieu à :

- une présentation aux acteurs du territoire (Comité de Pilotage) ;
- la remise des pièces écrites et de l'ensemble des données informatiques.

Le maître d'ouvrage aura alors 2 mois maximum pour valider le travail remis, demander des compléments d'informations ou demander une reprise de ce travail. Passé ce délai, sans notification écrite quelconque, le travail sera considéré comme étant validé.

Les instances du Syndicat mixte (Bureau et Comité Syndical) valideront quant à eux l'avancement de l'action globale aux étapes identifiées comme stratégiques :

- Analyse économique de la mise en place de filière(s) et tests produits ;
- Présentation du plan d'actions et de résultats de l'étude.

1.9. Confidentialité et propriété intellectuelle

Le prestataire des missions décrites au présent cahier des clauses administratives et techniques particulières, concède à titre exclusif, au maître d'ouvrage, le droit d'utiliser ou de faire utiliser les résultats des études, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes. Ces droits sont concédés sans limitation d'usage ni de durée.

1.10. Modalité de paiement

1.10.1. Forme du prix

Les prix sont fermes sur la base des prix portés à la proposition financière, éventuellement négociables dans les conditions fixées au paragraphe 1.7.2.

1.10.2. Acomptes et soldes

Des acomptes ne dépassant pas 50 % du montant total de l'étude pourront être versé à la demande du prestataire au prorata des temps de mission réellement accomplis, après validation par le maître d'ouvrage.

Le paiement des acomptes et du solde se fera sur présentation d'un décompte détaillé par le prestataire, conforme à l'offre présentée.

1.11. Autres éléments administratifs

Pour tout autre élément ou litige d'ordre administratif, il sera fait application du CGCT.

2. DEUXIEME PARTIE : CLAUSES TECHNIQUES

2.1. Présentation du contexte

2.1.1. Territoire concerné

Le PNR de la Sainte-Baume s'étend sur 81 000 ha et comprend 26 communes du pourtour du massif de la Sainte-Baume (Cf. annexe 1). Ce territoire est caractérisé par un patrimoine naturel et un patrimoine culturel jugés exceptionnels. Néanmoins, il subit de fortes pressions anthropiques dues à la proximité des grands pôles urbains de Marseille, Aix-en-Provence et Toulon.

Nombre de communes	26 communes (22 dans le Var et 4 dans les Bouches-du-Rhône)
Nombre d'habitants	58 500 habitants (périmètre infra-communal)
Superficie	81 000 hectares soit 810 km ² environ
Densité moyenne	72,2 habitants / km ²
Intercommunalités	1 communauté de communes / 2 communautés d'agglomération /1 métropole

Sur le territoire du PNR de la Sainte-Baume (81 000 ha) la forêt couvre un peu plus de 66 500 ha parmi lesquels 8 500 ha sont identifiés en tant que forêt non productives (landes, garrigues et espaces en mutation). Par sa superficie, la forêt s'affirme donc comme l'élément essentiel d'ensembles paysagers très variés et représente un patrimoine paysager et écologique très riche au carrefour de 3 grandes agglomérations : Aix en Provence, Marseille, Toulon. Afin de préserver ce patrimoine exceptionnel, plusieurs mesures de protection et de gestion sont en place ou en réflexion :

- Deux sites Natura 2000 couvrant une surface de 25 000 ha ;
- Un site inscrit au titre de la loi 1930 (montagne Sainte-Baume) ;
- Un projet de classement de site (périmètre autour de la montagne Sainte-Baume à définir) ;
- Un projet de candidature au label Grand Site de France ;
- Une Charte Forestière de Territoire (CFT) officiellement signée par 24 partenaires¹ de la filière forêt bois en mars 2019.

Ces surfaces forestières appartiennent à 4 catégories de propriétaires : les propriétaires privés (67 %), les communes (11 %), les Départements (12 %) et l'État (10 %). Une gestion sylvicole plus ou moins orientée vers la production de bois est pratiquée conformément aux documents de gestion durable (77 % des forêts publiques sont couvertes par un aménagement forestier et 60 % des forêts privées le sont par un PSG). Ces espaces représentent ainsi une source de revenus pour les propriétaires mais également un support pour des activités multifonctionnelles comme la chasse, le sylvopastoralisme, les loisirs et sports de nature et le tourisme.

2.1.2. Enjeux liés à la valorisation des espaces forestiers

La richesse de la forêt est reconnue avec 3 fonctions qui lui sont associées : économique, sociale, environnementale. On parle de multifonctionnalité. La valorisation des espaces forestiers génère ainsi plusieurs enjeux pour le territoire.

¹ Cf. liste des signataires en annexe 2

Les enjeux économiques

La récolte du bois constitue une activité générant des emplois locaux non délocalisables. Elle doit permettre de rémunérer la gestion forestière pratiquée (coupes d'amélioration et de renouvellement, travaux d'aménagement...) visant à obtenir des peuplements forestiers de qualité en termes de production de bois, d'habitat naturel et de perception paysagère. En complément de la gestion et de l'exploitation forestière, une diversification des débouchés (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie), si possible en circuit court, est à rechercher pour générer une meilleure valeur ajoutée bénéficiant à chaque acteur de la filière forêt-bois (propriétaire, gestionnaire, exploitant, transformateur).

Les enjeux environnementaux

La diversité des essences forestières (feuillus, résineux), les différents modes de traitements sylvicoles (futaie, taillis) et les espaces ouverts placent les peuplements forestiers comme des habitats favorables à une biodiversité diversifiée. Avec sa surface foliaire et son système racinaire, la forêt joue également un rôle majeur dans la régulation des cycles de l'eau et du carbone. La préservation de ces fonctions implique donc une gestion sylvicole adaptée prenant en compte les caractéristiques du milieu (taux de prélèvement, conservation de bouquets d'arbres et d'essences accompagnatrices, choix du matériel d'exploitation...).

Les enjeux sociaux

Les espaces naturels, et plus spécifiquement les espaces forestiers, constituent une composante paysagère attractive et sont le support de nombreuses activités de plein air (randonnée, chasse, cueillette...). Face à l'augmentation de la demande d'accès aux espaces naturels à des fins touristiques, de loisirs et pour la pratique de sports de nature, l'adaptation des pratiques de gestion forestière est nécessaire. Ainsi, des réflexions autour de la communication sur la coupe de bois, de la gestion des rémanents d'exploitation, de la remise en état des sentiers et chemins après la coupe, de la meilleure prise en compte de la perception paysagère sont à initier en amont des chantiers forestiers.

Les enjeux liés aux risques

Le risque incendie : la déprise agricole corrélée au manque d'accessibilité dans certains secteurs ont induit un développement important des espaces boisés. Composés généralement de résineux (essences pionnières à croissance rapide), ces peuplements d'accrus constituent une masse combustible générant un risque en cas d'incendie. Ce risque est d'autant plus important que les zones urbaines se rapprochent de plus en plus près des espaces forestiers. Cette hausse des interfaces habitats/forêts rend les biens et les personnes plus vulnérables en cas d'incendie. L'entretien des peuplements au travers d'actions sylvicoles, complétées par la réalisation de plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRif) et d'aménagement (PIDAF, Plan de Massif DFCI), doit permettre de réduire ce risque.

Le changement climatique : Les forêts jouent un rôle important dans l'atténuation du changement climatique par la séquestration, la substitution et la conservation du carbone. Le bois est une ressource renouvelable qui, lorsqu'il est issu de forêts gérées durablement, constitue un réservoir efficace de stockage du carbone.

1.2.3. Dynamique engagée par le territoire

Le territoire s'inscrit dans un contexte régional effervescent sur le développement de la filière économique du bois. La forêt étant un élément majeur du territoire, tant par la superficie couverte que par les enjeux s'y référant, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume s'est positionné pour l'élaboration d'une stratégie politique forestière ambitieuse et exemplaire, à l'échelle de son territoire, à travers l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire (CFT), volet forestier opérationnel de la Charte du PNR de la Sainte-Baume.

Tout au long du processus d'élaboration de la CFT, les membres du Comité de Pilotage (COFIL) organisés en 5 collèges (collectivités, propriétaires/gestionnaires forestiers, socio-professionnels, partenaires institutionnels, usagers) ont défini 19 actions forestières structurantes à mettre en œuvre sur la période 2017-2021 pour atteindre plusieurs objectifs :

- Assurer une mise en œuvre concertée et partenariale des actions forestières ;
- Sensibiliser les propriétaires forestiers à une meilleure planification de la gestion de leur forêt ;
- Mettre en œuvre une sylviculture multifonctionnelle et durable ;
- Améliorer la mobilisation des bois ;
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de valorisation du bois en circuit court ;
- Expérimenter de nouveaux débouchés ;
- Rechercher la rémunération des autres produits forestiers et des services rendus ;
- Préserver le patrimoine paysager et culturel ;
- Concilier les usages au sein des espaces forestiers ;
- Développer une culture forêt-bois auprès des élus et du grand-public.

Ces actions doivent concourir à l'amélioration de la gestion forestière (qualité des peuplements, mobilisation des bois, valorisation optimale des produits...) et doivent permettre de faire de la forêt un levier de développement économique, écologique et social au sein du PNR de la Sainte-Baume.

Ainsi, dans la continuité des actions déjà conduites par le PNR et ses partenaires depuis 2015 (réalisation d'une étude sur la ressource forestière disponible, élaboration d'un guide méthodologique de valorisation de bois de chauffage en circuit court, mise en place de formations pour les propriétaires forestiers, élaboration de fiches d'identité forestière communales...), les membres du COFIL souhaitent engager une nouvelle action tournée cette fois vers la valorisation des produits forestiers non ligneux en lien avec les fiches action A2 « Participation aux projets novateurs et exemplaires sur le territoire » et C9 « identification des possibilités de paiement des services rendus par la forêt ».

1.2.4. Les produits forestiers non ligneux

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont des produits ou des sous-produits provenant d'organismes végétaux d'origine biologique, excluant tous les produits dérivés de la matière ligneuse (fibre) comme le bois de sciage, de pâte et autres. Ces produits sont récoltés ou cultivés dans une zone associée à la végétation arbustive ou arboricole. Par exemple, ils peuvent provenir d'une forêt, d'une friche, d'un sous-bois, d'une haie brise-vent, d'une plantation aménagée, etc.

On peut regrouper les PFNL selon 4 groupes (*Turgeon M. 2003*).

- Produits de l'alimentation (fruits sauvages, champignons...);
- Produits ornementaux (plantes à fleurs...);
- Produits pharmaceutiques et nutraceutiques (if...);
- Produits manufacturés et les matériaux (huiles essentiels, alcools, ...).

De par leur diversité, les forêts du PNR de la Sainte-Baume regorgent de PFNL pouvant être valorisés en circuit court. Aujourd'hui, l'intérêt grandissant pour une alimentation plus naturelle et locale ainsi que le retour à la médecine douce, peut amener à penser qu'un potentiel économique autour des PFNL est envisageable. En effet la valorisation de ces produits pourrait constituer, pour les propriétaires forestiers, un apport économique supplémentaire (soit monétaire, soit sous forme de rétribution de produits) à la production de bois.

De plus, le traitement des peuplements ou groupes d'individus à objectif de production non ligneuse pourrait également permettre de conduire à des productions intégrées telles que la conservation des individus hôtes, le maintien d'une qualité paysagère, la conservation des productions autrefois valorisées...

Toutefois, les PFNL n'ont pas tous un grand potentiel économique. Le développement de certains produits peut durer plusieurs années et nécessiter des investissements lourds. Par exemple, une analyse technique détaillant les propriétés biochimiques peut s'avérer nécessaire pour le bon déroulement de la commercialisation. La taille des PFNL est un autre facteur limitant. L'aire de répartition de la plupart des PFNL est dispersée et leur disponibilité varie quant aux quantités et qualités. Lorsqu'un PFNL réussit sur le marché, le maintien de l'offre, c'est-à-dire la fourniture de la quantité requise dans le délai demandé par les consommateurs peut poser des problèmes. De même, une offre croissante pourrait mener à une forte pression sur les ressources naturelles pouvant mettre en danger l'espèce exploitée.

C'est dans cet esprit que le PNR de la Sainte-Baume accompagné par plusieurs partenaires souhaite engager une étude de filière sur la valorisation des produits de l'arbousier, arbre présent sur plusieurs secteurs du PNR.

Une expérimentation conduite sur la valorisation de l'arbousier dans le massif des Maures

En 2017, l'association Forêt Modèle de Provence s'est lancée, en partenariat avec l'ASL Suberaie Varoise, dans la valorisation de l'arbousier sur le massif des Maures avec plusieurs objectifs :

- Développer une micro-filière viable d'une gamme de produits de l'arbousier ;
- Dégager une source de revenus pour les propriétaires forestiers ;
- Valoriser l'arbousier, démontrer son intérêt, et maintenir ainsi son peuplement et la biodiversité végétale des massifs ;
- Mettre en place à terme une sylviculture adaptée à l'arbousier, et ainsi limiter l'impact des incendies grâce à l'entretien des forêts.

Cette initiative, soutenue par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département du Var et le Fonds épicurien Provence, se devait d'être démonstrative et reproductible. Les actions principales conduites autour du projet ont été les suivantes :

Phase 1 : expérimentation technique et économique de valorisation commerciale de différents produits de l'arbousier

Depuis 2017, en partenariat avec l'ASL Suberaie Varoise, Forêt Modèle de Provence a développé un premier produit : une bière certifiée biologique aromatisée à l'arboise.

Les récoltes ont été majoritairement réalisées de manière bénévole. Permettant l'aromatization de la bière, la recette pour l'instant secrète d'un sirop a été créée tout spécialement pour le projet, par le biais de tests. De même, les subtiles recettes du bon mélange sirop-bière / infusion bière / miel-bière (blonde et ambrée) a été aboutie après plusieurs essais réalisés à l'occasion de deux saisons de production par les brasseries artisanales la Bière de la Rade et Carteron. Au total, ce sont 840 litres qui ont été produits pour la première année d'expérimentation, dont 180 litres en fûts, et 2 000 bouteilles de 33 cl. La 2^{ème} année ce sont 1 920 litres, soit 6 400 bouteilles, qui ont été produits.

La commercialisation en circuit court a commencé en mars 2018. Elle est passée principalement par la tenue d'un stand à divers événements (Week-end du chêne-liège, Foire aux Plants de la Valette, Foire Agricole du Pays de Fayence, Fête de la Forêt et du Bois du Castellet, Foire Bio de Correns, fêtes de la châtaigne à Collobrières entre autres) et par quelques distributeurs (jardinerie bio de Fayence, supermarché coopératif la Cerise sur le Gapeau, le Domaine Viticole de La Marseillaise entre autres).

A l'instar de ce qui se fait en Corse ou au Portugal, un test de gelée à l'arboise a également été développé.

Phase 2 : étude de la faisabilité technico-économique de l'expérimentation en réalisant diverses actions sur les différents niveaux de la micro-filière :

- Prospection foncière de parcelles effectivement ou potentiellement productives ;
- Recherche d'itinéraires techniques permettant aux peuplements d'arbousiers d'être davantage productifs en fruits ;
- Identification de techniques optimisant le temps de travail lors de la récolte ;
- Étude d'opportunité de la commercialisation (recherche de partenariats, de canaux de distribution, stratégie commerciale (marque, etc.)) ;
- Évaluation du rapport coût/bénéfice des frais engagés aux différentes étapes du processus au regard des recettes générées par les ventes des produits ;
- Mission d'information des propriétaires et exploitants sur les débouchés et techniques.

2.2. Cadrage général du projet d'étude visant à évaluer la reproductibilité sur le PNR de la Sainte-Baume de l'expérimentation conduite par Forêt Modèle de Provence

Comme en témoigne la structuration de sa Charte, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume s'est fixé quatre grandes ambitions :

- Préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages ;
- Orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable ;
- Fédérer et dynamiser le territoire par un développement respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources ;
- Valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et faire ensemble.

L'accompagnement au développement de nouvelles filières, en particulier celles liées à la valorisation de produits forestiers non ligneux, s'inscrit donc de manière transversale au sein de chacune de ces quatre ambitions. Conscient des richesses de son territoire, le Parc souhaite ainsi fédérer les acteurs du territoire autour de projets de valorisation des ressources locales basés sur les atouts naturels, culturels et humains de la Sainte-Baume.

Les objectifs poursuivis par cette étude s'inscrivent donc dans le souci de faire de la forêt un levier de développement économique pour le territoire (mesure 21) mais également de valoriser les espaces forestiers en tant que constituants d'un cadre de vie favorable aux habitants et aux usagers (mesure 20). Ils répondent également à la volonté du Parc et de ses partenaires d'encourager les initiatives de valorisation des produits agricoles du territoire (mesure 17) et de diversification des productions du territoire pour améliorer une offre alimentaire locale (mesure 18).

Ainsi, en s'appuyant sur le retour d'expérience de l'action conduite par l'association Forêt Modèle de Provence dans le massif des Maures et en poursuivant les mêmes objectifs généraux il s'agira :

- D'évaluer à l'échelle du Parc les ressources d'arbouses potentiellement disponibles ;
 - o Localisation : foncier public (communal, domanial, départemental), foncier privé
 - o Quantité estimée des potentiels produits valorisables ;
 - o Qualités estimées ;
 - o Pérennité de production dans le temps.
- D'évaluer les débouchés potentiels (alimentaires, cosmétiques, thérapeutiques) ;
- D'identifier les transformateurs locaux intéressés pour développer et valoriser des produits à base d'arboise ;
- D'estimer les coûts de rétribution des propriétaires, de récolte, de transport, de transformation, les prix de ventes ;
- D'élaborer des cahiers des charges spécifiques permettant de garantir une traçabilité des produits pour pouvoir prétendre à des labels / certifications (AB, Valeurs Parc naturel régional) ;
- D'élaborer un plan d'actions permettant de développer cette (ces) nouvelle(s) filière(s).

Enfin, cette démarche d'identification et de développement d'une potentielle filière autour de l'arbousier permettra d'enrichir les études conduites par le Parc et ses partenaires afin de développer un projet alimentaire territorial revêtant :

- **une dimension économique** : structuration et consolidation de nouvelles filières sur le territoire, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, valorisation de produits issus de l'écosystème forestier ;
- **une dimension environnementale** : préservation d'espèces inféodées à l'arbousier (zone de nourrissage d'oiseaux frugivores, plante hôte du Pacha à deux queues - *Charaxes jasius* – et du Thécla de l'arbousier - *Callophrys avis*, contribution des propriétaires forestiers à la valorisation des espaces forestiers ;
- **une dimension sociale** : développement de la consommation de produits locaux (circuits courts) et de qualité, éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, valorisation du patrimoine.

2.2.1. Mise en œuvre technique de l'étude

Cette action consiste à évaluer s'il est possible de faire émerger une filière de valorisation des produits issus de l'arbousier sur les 26 communes du PNR de la Sainte-Baume et leurs EPCI. Au travers des différentes phases, il conviendra d'identifier le potentiel disponible, d'analyser les forces et faiblesses de cette potentielle filière puis d'en dégager les principales potentialités. Si les résultats s'avèrent probants, un plan d'actions sera élaboré afin de permettre la mise en place concrète de cette filière.

Préalable : Evaluation des ressources potentiellement disponibles

Cette phase préalable sera conduite en interne par le PNR de la Sainte-Baume. Elle devra permettre d'identifier les zones de présence des arbousiers (peuplements ou bouquets d'arbres) et recueillir l'accord des propriétaires forestiers pour valoriser les produits issus de leurs peuplements.

Plusieurs données seront recueillies afin d'évaluer la productivité des arbousiers :

- Nombre moyen d'individus ;
- Surface occupée ;
- Diamètre moyen ;
- Etat sanitaire ;
- Qualité de la floraison (selon la période d'inventaire) ;
- Présence de fruit (selon la période d'inventaire) ;
- Valorisation existante.

Les données seront recensées au sein d'une base de données géolocalisées sous système d'information géographique.

Phase 1 : Délimitation de la filière

Cette étape prospective doit permettre d'évaluer les productions possibles et d'identifier la ou les filières possibles de valorisation de ces produits :

- Définition des productions possibles (ex. bières aromatiques, confiture/gelée, liqueur, eau de vie, autres produits alimentaires (miel, pâtes de fruit) produits cosmétiques et médicinaux...) et de leurs caractéristiques propres ;
- Définition des modes de distribution possibles (ventes directes, commercialisation par revendeurs détaillants ou grossistes) du/des produits en fonction des activités déjà existantes des acteurs locaux et des cahiers des charges associés notamment en termes d'étiquetage des produits en lien avec le souci de traçabilité et de qualité environnementale ;
- Définition des activités ou fonctions (production, transformation, commercialisation) à développer en vue de valoriser le produit visé ;
- Définition de l'intégration du process de valorisation au sein des activités déjà existantes (diversification des productions d'acteurs déjà en place).

Bien qu'étant une phase généralement développée dans toute étude de filière, il n'est pas prévu de conduire d'enquête auprès des consommateurs du territoire. Ce choix est motivé par le fait que dans le cas d'un produit nouveau, inconnu d'une majorité du grand public il n'y a pas de concurrence et pas d'attente, c'est donc l'offre qui va créer la demande. De plus, la tendance des circuits courts, du retour des produits ignorés, et de leur développement est aujourd'hui de plus en plus plébiscitée par les consommateurs et en particulier dans le cas d'un produit local, avec une traçabilité claire, une éthique et une dynamique partenariale.

Phase 2 : Identification des transformateurs locaux intéressés

Cette étape majeure doit mettre en avant les transformateurs intéressés tout en analysant pour chaque possibilité les atouts, contraintes et points de vigilance liés à la mise en place de nouvelle(s) filière(s) afférentes à l'arboise.

Il s'agira d'identifier nominativement des porteurs de projets, au travers d'une enquête ciblée sur la base des typologies de produits valorisables :

- Elaboration d'un questionnaire ;
- Rencontre des acteurs intéressés afin d'approfondir leurs besoins et leurs attentes ;
- Synthèse des résultats ;
- Elaboration d'une cartographie des transformateurs potentiels par catégorie de produits.

Phase 3 : Analyse économique de la mise en place de filière(s) et tests produits

Il s'agira d'analyser, par filière, l'organisation du système économique des produits issus de l'arbousier c'est-à-dire l'analyse de la succession d'actions menées par les différents acteurs pour produire, transformer, vendre et consommer un (des) produit(s). Cette phase s'appuiera sur la capitalisation d'informations et les résultats des analyses des phases précédentes.

Elle se voudra précise et devra permettre d'identifier chaque maillon de la chaîne de valeur du (des) produit(s) ainsi que d'identifier les tenants et aboutissants de l'environnement lié au(x) produit(s) :

- Acteurs ciblés qui interviendront d'une manière directe ou indirecte dans la valorisation des produits ;
- Réalisation de tests sur chacune des différentes productions potentielles ;
- Points forts et points faibles de la structuration des chaînes de valorisation des produits ;
- Leviers et actions à mener pour renforcer les aspects positifs et faire disparaître les contraintes ;
- Détail des coûts poste de dépenses par poste de dépenses afin de déterminer la formation du prix final (prix aux propriétaires, prix payé par les transformateurs, prix aux consommateurs) ;
- Eventuelle fluctuation des prix en fonction de la saisonnalité des produits ;
- Coût d'inscription des produits dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale et environnementale (éco-certification des peuplements forestiers, labellisation des produits, marque Valeurs Parc naturel régional...).

Phase 4 : Elaboration des cahiers des charges et contrats types

Afin d'inscrire l'émergence de nouvelle(s) filière(s) de valorisation des produits issus de l'arbousier dans une démarche de qualité s'appuyant sur la traçabilité des produits et des méthodes de transformations respectueuses de l'environnement, il sera attendu l'élaboration de cahiers des charges et contrats de ventes spécifiques :

- Modèle de contrat de vente entre le propriétaire forestier et le récoltant ;
- Modèle de contrat de vente entre le récoltant et le transformateur ;
- Cahier des charges concernant les processus de production des produits (récoltes, transformations, stockages) ;
- Cahier des charges concernant la vente des produits (notamment en termes d'étiquetage des produits en lien avec le souci de traçabilité et de qualité environnementale).

Ces modèles permettront également de s'assurer du respect de la réglementation et de garantir une juste valorisation du travail de chaque acteur (rémunération, conditions de travail, visibilité temporelle...).

Phase 5 : Elaboration d'un plan d'actions

En fonction des résultats de l'étude, cette phase devra permettre d'aiguiller le Parc sur sa manière de contribuer au développement de cette (ces) filière(s) en proposant différents types d'actions selon les étapes d'un projet (émergence, accompagnement des porteurs de projets, implication citoyenne) :

- Appui technique ;
- Appui financier ;
- Déploiement d'outils de communication spécifiques...

Ces propositions s'accompagneront dans la mesure du possible d'exemples concrets (retours d'expériences d'autres territoires).

Implication du Syndicat mixte et des partenaires techniques associés au projet

En tant que chef de file, le bon déroulement des différentes phases de cette action et leur suivi, seront donc sous la responsabilité du Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Les instances techniques et politiques de la Charte Forestière de Territoire que sont le Comité technique (COTECH) et le Comité de pilotage (COPIL)² se réuniront périodiquement afin d'assurer une bonne mise en œuvre de l'action.

2.2.3. Livrables

Pour chacune des phases de l'étude, plusieurs **livrables** sont prévus et permettront d'attester de la bonne réalisation de l'étude :

- Fiches d'inventaires des peuplements forestiers propices ;
- Cartographie des peuplements d'arbousiers (couches SIG + métadonnées associées) ;
- Questionnaire d'enquête à l'attention des professionnels de la filière ;
- Rapport d'analyse et d'étude post-enquête transformateurs (fichiers rédigés + bases de données) ;
- Etude économique de développement des produits possibles basée sur les résultats des différents tests conduits ;
- Exemples de contrats et cahiers des charges type par maillon de la chaîne de valeur ;
- Rapport technique présentant un plan d'actions permettant l'émergence effective de(s) la (les) filière(s) ;
- Outils de communication (flyer, livrets, articles de valorisation...).

Des **supports de communication** présentant la démarche seront également élaborés afin d'accompagner les différents questionnaires de recueil d'informations :

- Propriétaires forestiers (phase 1) ;
- Professionnels (phase 3) ;
- Grand public/consommateurs potentiels (phase 6).

Le prestataire qui recueillera ou traitera les données cèdera au PNR et aux organismes publics finançant l'étude les droits non exclusifs des données. Les droits relatifs aux photos prises dans le cadre de la mission devront également être cédés au PNR pour une utilisation libre sur plusieurs supports sans limitation de durée.

Tous les documents produits dans le cadre de cette mission porteront les logos du PNR de la Sainte-Baume, des partenaires techniques parties-prenantes du projet ainsi que des différents financeurs, notamment l'Europe (fonds LEADER).

² Cf. annexe 2

2.4. Gouvernance de la réalisation de l'étude

2.4.1. Chef de file : PNR de la Sainte-Baume

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume est né de la volonté de dynamiser les activités économiques du territoire tout en protégeant les paysages, la nature et en mettant en valeur le patrimoine culturel. Créé le 20 décembre 2017, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume est composé de :

- 26 communes ;
- La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Les Départements des Bouches-du-Rhône et du Var ;
- La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;
- La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume ;
- La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau.

Afin d'appuyer les élus dans la mise en œuvre de leurs orientations, le syndicat mixte s'est également doté d'une équipe technique pluridisciplinaire composée de 10 chargés de mission thématiques : Forêt et gestion des ressources / Patrimoine Naturel et eau / Urbanisme et paysage / Agriculture / Accueil et promotion / Tourisme et culture / Activités de pleine nature / Conseil de Parc / Natura 2000 / Education à l'environnement et au territoire.

Dans le cadre de cette action, le PNR jouera le rôle de coordonnateur du projet tant sur le plan technique qu'administratif :

- Suivi administratif et financier du dossier ;
- Coordination des partenaires ;
- Coordination des prestataires externes retenus pour la réalisation des différentes phases ;
- Mobilisation des élus des 26 communes pour les associer à la démarche ;
- Animation des instances de concertation (COFIL / COTECH).

2.4.2. Les partenaires

La conduite de cette étude mobilisera également ponctuellement l'expertise de plusieurs acteurs de la filière forêt-bois selon leur champ de compétences :

- Collectivités locales ;
- Départements ;
- ONF ;
- CRPF ;
- Syndicat des propriétaires forestiers privés (FRANSYLVA) ;
- Association des Communes forestières ;
- Coopérative Provence Forêt ;
- Chambres d'agriculture ;
- Gestionnaires forestiers professionnels ;
- Association Forêt Modèle de Provence ;
- Fédérations des chasseurs ;
- Associations sportives et de loisirs ;
- Associations naturalistes ;

- Interprofession régionale forêt-bois ;
- Conseil de Parc du PNR de la Sainte-Baume.

2.4.3. Concertation et relation avec le maître d'ouvrage

Il sera attendu du prestataire la mise en place d'une concertation étroite avec le maître d'ouvrage et l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois représentés sur le territoire et membres du Comité de Pilotage (COFIL) de la Charte Forestière de Territoire de la Sainte-Baume.

Un groupe de travail spécifique sera constitué sous la forme d'un Comité Technique élargi et se réunira en fonction des attentes et besoins formulés par les membres du COFIL et du besoin d'accompagnement et d'encadrement du/des prestataire(s) externe(s) retenu(s) pour la réalisation de cette étude.

Pour le bon déroulement de l'étude, il est prévu a minima 10 réunions (5 COFIL et 5 COTECH) :

- Lancement de la démarche ;
- Fin de la phase 1 ;
- Fin de la phase 3 ;
- Fin de la phase 4 ;
- Fin de la phase 6.

Les instances du Syndicat mixte (Bureau et Comité Syndical) valideront l'avancement de l'action aux étapes identifiées comme stratégiques :

- Fin de la phase 4 ;
- Fin de la phase 6.

Il est donc prévu à minima une présence du/des prestataire(s) sur 12 réunions de travail.

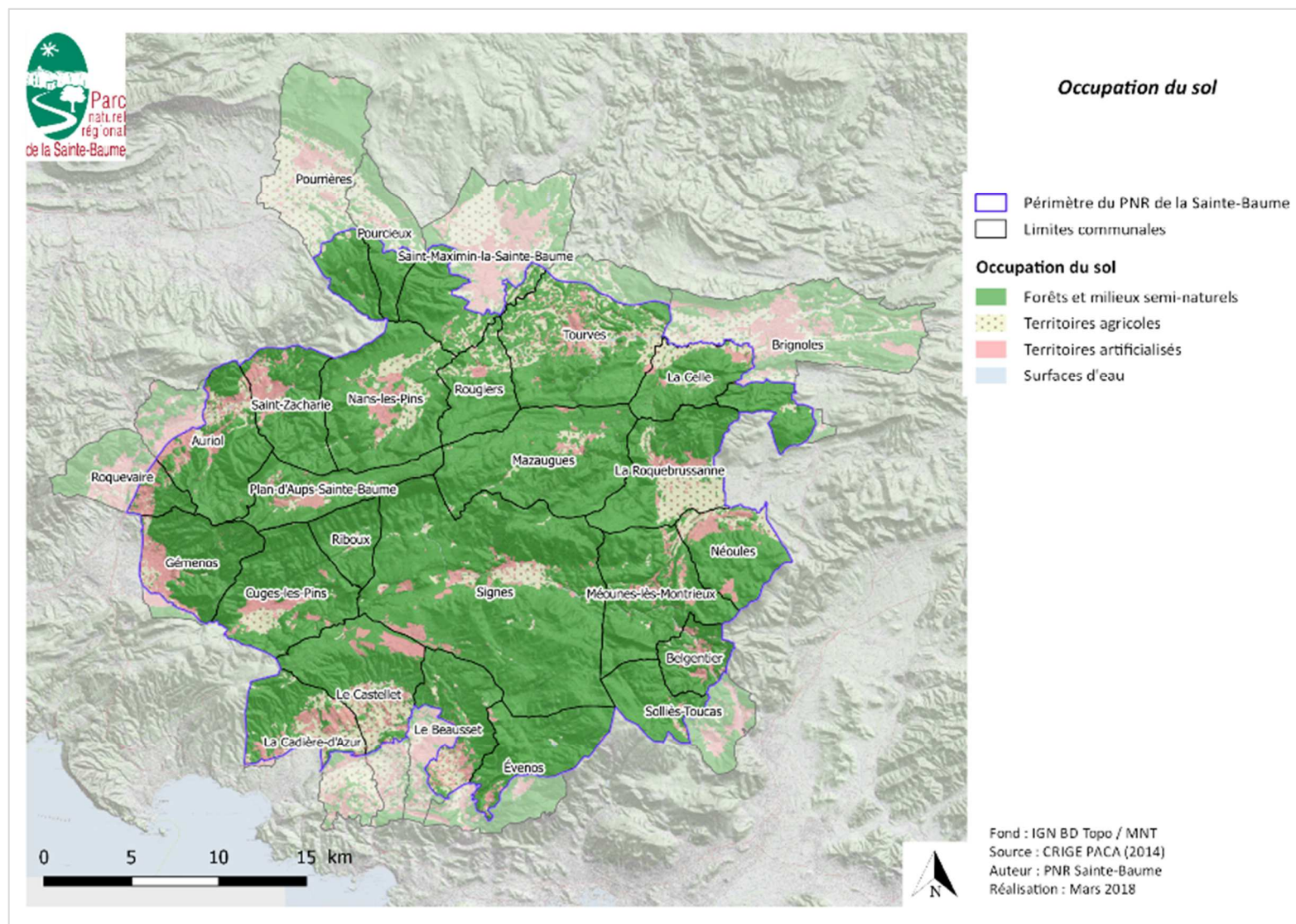
Dans le cas où plusieurs réunions supplémentaires seraient nécessaires, il est attendu que le prestataire indique dans sa proposition financière le coût unitaire d'une réunion.

2.5. Echancier / calendrier prévisionnel

Actions	Mois																								
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
Étapes de lancement et de validation (Bureau et Comité Syndical)																									
Phase 1 : Evaluation des ressources potentiellement disponibles (<u>réalisée en interne par le PNR de la Sainte-Baume</u>)																									
Phase 2 : Délimitation de la filière																									
Phase 3 : Identification des transformateurs locaux intéressés																									
Phase 4 : Analyse économique de la mise en place de filière(s) et tests des produits																									
Phase 5 : Elaboration des cahiers des charges et contrats types																									
Phase 6 : Elaboration d'un plan d'actions																									
Réunions de cadrage COPIL / COTECH																									

Étude : 24 mois

Annexe 1 : Occupation du sol simplifiée sur le périmètre du Parc naturel régional de la Sainte-Baume



Annexe 2 : Composition du Comité de Pilotage de la CFT de la Sainte-Baume

Collège des collectivités
Evenos
Mazaugues
Méounes les Montrieux
Néoules
Riboux
Saint Maximin la Sainte-Baume
Saint-Zacharie
Signes
Tourves
Conseil de territoire d'Aubagne et du Pays de l'Etoile
Collège des propriétaires – gestionnaires forestiers
Syndicat des propriétaires forestiers du Var
Syndicat des propriétaires forestiers des Bouches du Rhône
Office National des Forêts – Agence Alpes-Maritimes/Var (ONF 06-83)
Office National des Forêts – Agence Bouches-du-Rhône/Vaucluse (ONF 13-84)
Communes forestières du Var
Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur
Centre National de la Propriété Forestière – Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur (CNPFC PACA)
Coopérative Provence-Forêt
Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)
Collège des socio-professionnels
Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs Alpes-Méditerranée (SEFSAM)
Interprofession Régionale Forêt-Bois
Collège des partenaires institutionnels
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (DRAAF PACA)
Direction Départementale des Territoire et de la Mer du Var (DDTM 83)
Direction Départementale des Territoire et de la Mer des Bouches-du-Rhône (DDTM 13)
Conseil départemental du Var (CD 83)
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (CD 13)
Métropole Aix-Marseille-Provence
Collège des usagers
Fédération des chasseurs du Var
Fédération des chasseurs des Bouches-du-Rhône
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Conservatoire des Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA)
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO PACA)
PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur
Forêt Modèle de Provence
Comité départemental Olympique et Sportif du Var (CDOS 83)
Comité départemental Olympique et Sportif des Bouches-du-Rhône (CDOS 13)
Conseil de Parc du PNR de la Sainte-Baume